

## **PV du conseil d'administration du 7 avril 2023.**

Présents : M MARION – Mme DARIER – M MEA – M GARCIA – Mme MICHEL - Mme BUNIAZET –  
Mme CASTALDI – Mme JARDINET – M GATET – Mme HINZEN – M VEYRIER

Pouvoirs : Mme CETIN à Mme DARIER – Mme BOUDIER à M MEA.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de voix : 13

Date de convocation : 30 mars 2023

Secrétaire de séance : Martine Jardinet

### Première délibération à l'ordre du jour : le compte de gestion.

Il est rappelé qu'il s'agit du document établi par la direction générale des finances publiques à Monsieur le Président du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion portant sur l'exercice 2022.

### Deuxième délibération à l'ordre du jour : le compte administratif.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur MEA, désigné à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration du CCAS, le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Troisième délibération : reprise du résultat pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat au compte R002 en section fonctionnement –recettes- pour un montant de 23 651,56 euros.

### Quatrième délibération : budget primitif du CCAS pour l'année 2023.

Il est précisé que ce budget est en conformité avec la présentation des orientations budgétaires. Le CCAS n'ayant pas de missions nouvelles inscrites pour 2023, ce budget est très proche de celui de 2022.

Des explications sont demandées sur l'augmentation des sommes imputées aux lignes 604 et 62878 des charges à caractère général.

Pour la ligne « prestations de services » il est rappelé la réactualisation du prix du portage des repas en début d'année.

Pour la ligne « remboursement de frais – autres organismes », il est expliqué que l'augmentation de la ligne budgétaire est nécessaire pour couvrir la régularisation des factures du deuxième semestre 2022 de l'AIAD arrivées tardivement et qui seront réglées sur l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver à l'unanimité le budget primitif du CCAS 2023.

#### Questions diverses.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a précédemment accordé une aide de 1000 euros à une famille pour l'achat d'un fauteuil roulant ; cette famille remercie le CCAS. Cette aide sera versée au fournisseur quand le fauteuil arrivera.

Un point est fait sur la Mission Locale : le nombre de jeunes qui fréquentent les ateliers est en augmentation. Ces ateliers se déroulent dans les salles citoyennes du Jardin du Pressoir.

Et en ce qui concerne « Prof Express », il y avait 37 inscriptions en début d'année, avec un bon retour des utilisateurs.

Une question est posée sur les réservations de logement sur la parcelle Bec.

8 réservations sont enregistrées ; des informations sur l'âge, la commune d'origine ... des futurs acquéreurs ont été demandés mais à ce jour il n'y a pas eu de réponses. Ce sont des T3 qui ont été commercialisés. L'information du lancement de la commercialisation a été relayée par la commune et l'opérateur a organisé une journée de commercialisation salle citoyenne.

Il est ajouté que les prix ont rebuté certains.

Il est demandé si on peut donner priorité à une famille plutôt qu'à une autre.

Il est répondu que ce n'est pas possible ; il s'agit d'un projet privé.

Pour compléter les informations, il est précisé qu'il y a dans ce projet 7 maisons qui seront proposées à la location.

Il est demandé s'il y a toujours un îlot de verdure privé de prévu.

C'est confirmé ; par ailleurs le jardin public sera aménagé sur le terrain municipal en face.

Président



Philippe MARION

Secrétaire

Martine JARDINET

